



ÉLECTIONS MUNICIPALES MARS 2026

VOTEZ, VOTRE COMMUNE A BESOIN DE VOUS*

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES, SCRUTIN PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS.



C'est ce que souligne le sondage cité par *Maires des Yvelines, Magazine des Mairies et Intercommunalités des Yvelines* (n° 91 déc 2025) :

- 69% des Français disent avoir confiance dans leur maire, loin devant les autres responsables politiques,

- 73% des Français se disent satisfaits de leur municipalité.

Dans une période d'incertitude aussi bien internationale que nationale, dans un monde qui se complique de plus en plus et dans lequel les enjeux sont de plus en plus difficiles à comprendre, les communes sont perçues comme des pôles de stabilité et de confiance.

C'est au niveau local que nous avons la meilleure visibilité de l'action menée par nos élus car nous pouvons la juger au jour le jour.

C'est pourquoi les élections municipales nous concernent au premier chef car leur résultat impacte immédiatement notre vie quotidienne.

POURTANT, nous avons tous entendu certains dire: « Pourquoi se fatiguer à aller voter ? Ça ne sert à rien ».

EST-CE VRAIMENT LE CAS ?

En cette période où la démocratie est en perte de vitesse partout dans le monde, souvenons-nous :

- Que le droit de vote est un des fondamentaux de notre démocratie. Il est important que chacun d'entre nous montre son adhésion à un système qui, s'il n'est pas parfait, garantit cependant les libertés fondamentales de chaque citoyen.

- Que voter c'est exercer un droit récent et durement acquis grâce au courage et à la mobilisation de nos concitoyens. Les petits revenus, les femmes, les militaires et les jeunes en ont longtemps été exclus. Voter aujourd'hui c'est affirmer notre solidarité nationale ainsi que notre soutien et notre confiance au système démocratique face aux ingérences des régimes autoritaires qui nous entourent.

LA PARITÉ HOMMES/FEMMES DANS LA VIE COMMUNALE

Le droit de vote pour les femmes n'existe en France que depuis 1945, car il était jusque là entendu que si les femmes votaient, elles voteraient «comme leur père, leur mari ou leur confesseur» ! Le droit de vote a peu à peu permis aux femmes de s'engager dans la vie politique jusque-là totalement dominée par les hommes.

Quatre-vingt ans plus tard, la parité est atteinte dans les conseils municipaux des villes de plus de 1.000 habitants (48%), mais loin encore d'être atteinte en ce qui concerne les fonctions exécutives :

-20,3 % seulement des maires sont des femmes dans les communes de moins de 1000 habitants et

-26% dans les ville de plus de 100 000 habitants.



Les femmes représentent 35,8% des conseillers des Communautés de communes, mais ne président que 11,2% d'entre elles .

La réforme adoptée en 2025, effective aux élections de mars 2026, rendra la parité obligatoire dans les communes de moins de 1.000 habitants comme elle l'est depuis la loi du 6 juin 2000 pour les communes de plus de 1.000 habitants

L'écart reste encore grand entre la représentation locale des femmes et celle des hommes. Il est donc important que les femmes s'impliquent activement dans la vie communale tout d'abord en s'informant et en votant à chaque élection mais aussi en s'engageant dans les équipes municipales.

ABATTAGE DES PINS TOUCHÉS PAR LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Face à la prolifération persistante des chenilles processionnaires sur le territoire communal, la municipalité a pris la décision d'abattre les pins les plus fortement infestés dans les espaces publics (2 pins route de Gressey et 1 route de Tacoignières, celui du cimetière n'étant pas encore infesté). Une mesure difficile mais devenue nécessaire pour garantir la sécurité de tous.

Depuis plusieurs années, les agents techniques se sont engagés dans une lutte active contre ce nuisible. Différentes méthodes ont été mises en œuvre : installation de pièges à phéromones, pose de cerclages écologiques sur les troncs, enlèvement manuel des nids.

Malgré ces efforts, la propagation reste importante. Pour être pleinement efficace, la lutte contre les chenilles processionnaires doit être collective. Or, elle nécessite également que les propriétaires privés traitent les arbres situés dans leurs jardins. Sans une mobilisation coordonnée, les actions menées sur le domaine public

ne suffisent pas à enrayer durablement le phénomène.

La sécurité des habitants étant une priorité, la commune a donc choisi d'intervenir de manière préventive et responsable.

Des arbres remplacés

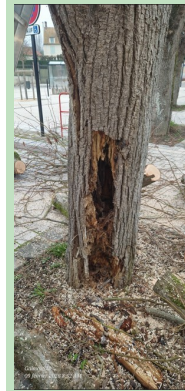


Pour préserver et diversifier notre patrimoine arboré, les arbres abattus seront progressivement remplacés par d'autres essences, plus adaptées et moins sensibles à l'installation des nids de chenilles.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de préserver la biodiversité locale tout en assurant la sécurité publique.

Les habitants de Richebourg sont invités à se rapprocher des services municipaux pour toute information complémentaire ou pour obtenir des conseils sur le traitement des arbres privés.

UN RISQUE RÉEL



Un arbre situé sur la place du village a récemment dû être retiré. En effet il est apparu que l'arbre présentait des signes avancés de maladie et de fragilisation.

Son état sanitaire ne garantissait plus sa stabilité, ce qui représentait un risque potentiel pour la sécurité des passants, notamment lors d'épisodes de vent fort.

La décision d'abattage n'a pas été prise à la légère. Consciente de l'attachement des habitants à nos arbres, la commune privilégie toujours, lorsque cela est possible, les solutions de soin et de conservation. Malheureusement, dans ce cas précis, l'état de l'arbre ne permettait pas d'envisager une alternative durable.

UNE PREMIÈRE PARTICIPATION AU CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS



Cette année, Richebourg participe pour la première fois au **concours des Villages Fleuris**. Une étape symbolique et fédératrice qui vient consacrer les nombreux travaux d'embellissement réalisés ces dernières années, notamment sur **la place du village** et le long de **la route de Mantes/Houdan**.

Ces aménagements paysagers, pensés pour améliorer le cadre de vie et valoriser notre environnement, traduisent une volonté forte : rendre notre commune toujours plus accueillante, agréable et harmonieuse. Massifs fleuris, plantations structurées, mise en valeur des espaces publics... autant d'actions qui témoignent d'un véritable engagement en faveur de la qualité de vie.

Mais au-delà des réalisations visibles, cette participation marque surtout le lancement d'un **projet collec-**

tif. Le fleurissement et l'embellissement d'un village ne reposent pas uniquement sur les espaces communaux : ils concernent l'ensemble des habitants. Jardins soignés, façades fleuries, initiatives citoyennes et gestes quotidiens en faveur de l'environnement contribuent à l'image et à l'attractivité de notre commune.



Le personnel communal, déjà pleinement mobilisé, s'investit avec enthousiasme dans cette démarche. Leur implication et leur motivation sont des atouts précieux pour mener à bien ce projet et porter haut les couleurs de notre village.

Cette première participation au concours des Villages Fleuris est donc à la fois une reconnaissance du travail accompli et une invitation à poursuivre ensemble cet élan.



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Un label exigeant

L'obtention du label **Villages Fleuris** est particulièrement exigeante. Les critères d'évaluation ne se limitent pas au fleurissement : ils prennent également en compte la qualité des aménagements paysagers, la gestion environnementale, la propreté des espaces publics, la préservation de la biodiversité et l'implication des habitants. Pour une première participation, le défi est de taille et rien n'est acquis d'avance. Notre démarche s'inscrit donc dans la durée, avec humilité et détermination.



Fleurir, embellir, valoriser : un défi collectif pour faire rayonner notre commune.

DÉCHETS VÉGÉTAUX



La collecte des déchets végétaux reprendra le **Mardi 31 mars 2026**

UNIQUEMENT UN BAC et maximum 5 fagots

Sortir les bacs le lundi soir

Pour rappel : « Les déchets végétaux comprennent les déchets des particuliers issus des tontes, tailles, feuilles, fleurs et branches de longueur inférieure à 1,5 mètre et de diamètre inférieur à 5 cm. Les branches devront être rassemblées en fagots (dans la limite de 5 fagots maximum) à l'aide d'un lien biodégradable. Chaque fagot ne doit pas dépasser 30 cm de diamètre. En sont exclus notamment : la terre, les cailloux, les troncs et branches de longueur supérieure à 1,5 mètre et de diamètre supérieur à 5 cm, les souches. »

PRÉPAREZ-VOUS !!

Cette année, la grande fête de la Foire à Tout aura lieu le 17 mai ! Il est déjà temps de penser à faire du vide et de réserver votre emplacement en téléchargeant le formulaire sur le site [richebourg78.fr](https://www.richebourg78.fr) (rubrique actualité) ou en le retirant à la mairie.



Le 17 mai 2026
de 9h à 18h

ANNE-CÉCILE BRUNET CÉRAMISTE À RICHEBOURG



Anne-Cécile Brunet, céramiste contemporaine, s'est récemment installée à Richebourg.

Un art qui invite à ralentir

Dans son atelier chaleureux, elle façonne des objets qui trouvent leur place dans la vie quotidienne ou en tant que pièces décoratives. Outre la création, le **partage est au cœur de son travail** : elle propose notamment des **cours de poterie et des ateliers thématiques** pour les débutants comme pour les

passionnés, faisant de la céramique une pratique accessible à tous.

Une expérience créative

Que ce soit une **séance découverte**, un **atelier autour d'un thème spécifique** ou une participation régulière à ses cours, Anne-Cécile offre à chacun l'occasion d'explorer la matière et d'exprimer sa propre créativité.

Son site présente ses collections, les modalités de réservation pour les cours et les actualités de son atelier. (<https://www.annececilebrunetceramique.com>)

PAS DE DÉJEUNER SAINT -VALENTIN CETTE ANNÉE

Cette année, faute de traiteur, le Comité des Fêtes a dû renoncer à organiser le Déjeuner de la Saint-Valentin qui réunit près de 120 participants sur la piste de danse. Les recherches sont en cours pour le remplacer. Rendez-vous l'année prochaine !

INFO À VOTRE DISPOSITION

Pensez à consulter les supports d'information à votre disposition.

- * [richebourg78.fr](https://www.richebourg78.fr)
- * [cc-payshoudanais.fr](https://www.cc-payshoudanais.fr)
- * [tourisme-pays-houdanais.fr/](https://www.tourisme-pays-houdanais.fr/)

LA MAISON DU VÉLO À RICHEBOURG

La Maison du Vélo, financée par la Région Ile de France, s'est installée vendredi 13 février pour la seconde fois sur le parking de l'école. Son



objectif est d'informer les habitants sur les solutions existantes si vous voulez tester (et adopter ?) le vélo au quotidien.

Démonstration, conseil, formation et, si vous voulez essayer, location pour 6, 9 ou 12 mois des vélos de la gamme VELIGO (en partie financés par la Région).

Leur prochaine visite est programmée pour le vendredi 20 mars après midi. N'hésitez pas à venir les rencontrer !

ÉTAT CIVIL

Décès :

Monsieur Jean-Claude GELIN
le 12 janvier

Monsieur Etienne BOQUET
le 15 janvier

Monsieur François BOUCHER
le 27 janvier

Madame Elisabeth PETIT
le 5 février

Madame Stéphanie GABRIELE ép. ALLIOT
le 12 février

A LA CHOUETTE ECOLE !

Deux jours de création et de partage autour de la lecture

Pendant deux jours riches en échanges et en imagination, l'auteur **R.J.H. Lascols** est venu à la rencontre des classes CE2/CM1 et CM1/. Un temps fort placé sous le signe de la lecture, de l'écriture et de la créativité.

Au programme de ces journées : un



atelier d'écriture, la création d'une histoire, la lecture d'un ouvrage de l'auteur et même l'invention d'un cha-

pitre supplémentaire imaginé par les élèves. Guidés par R.J.H. Lascols, les enfants ont découvert les coulisses du métier d'écrivain et ont pu laisser libre cours à leur imagina-

tion. Enthousiastes et inspirés, ils se sont investis avec sérieux et créativité dans leurs productions.

La semaine suivante, l'auteur est revenu à l'école pour proposer un **retour personnalisé sur les productions de chaque élève**, valorisant leur travail et soulignant la qualité de leurs idées. Une attention qui a fortement motivé les jeunes écrivains en herbe. Chaque enfant est reparti avec **son livre dédicacé**, souvenir précieux de cette rencontre et encouragement à poursuivre le plaisir de lire.

Face au succès de cette initiative et à l'engagement des élèves, l'opération sera **reconduite l'année prochaine**, pour continuer à faire vivre le goût de la lecture et de l'écriture au sein de l'école.

SENSIBILISATION AU HARCÈLEMENT : LA GENDARMERIE INTERVIENT À L'ÉCOLE



Dans le cadre de la prévention et de la protection des élèves, la gendarmerie est intervenue début février à la Chouette école afin de sensibiliser les enfants au **harcèlement scolaire**.

Adaptée à l'âge des élèves, cette intervention a permis d'aborder des notions essentielles : reconnaître une situation de harcèlement, comprendre ses conséquences, savoir comment réagir et à qui en parler.

À la suite de l'intervention, un travail complémentaire a été mené dans les classes avec les enseignants autour des thèmes de la **discrimination**, du **respect des règles** et du **vivre-ensemble**. Ce travail s'inscrit dans un contexte préoccupant. En effet, **plus d'une vingtaine de "faits graves" ont été signalés ces derniers mois auprès de l'Inspection Académique sur les 40 écoles de la circonscription (aucun à Richebourg)**. Une augmentation qui rappelle l'importance d'agir en prévention dès le plus jeune âge, tant dans la sphère familiale qu'à l'école ou dans toute autre collectivité.

vous faire part dans les prochains mois.

Tous, enfants, parents, animateurs, bénévoles (rappelons qu'il s'agit d'une association loi 1901 gérée par des parents), nous remercions la CCPH, la Caisse d'Allocation Familiale des Yvelines, la Mairie de Richebourg, les enseignants, bref tous les organismes et les personnes qui nous permettent de poursuivre cette aventure au quotidien pour nos enfants !!!

LE RENOUVEAU DU CENTRE DE LOISIRS



Ils y sont !!! Enfants et animateurs ont regagné les locaux rénovés du centre le 16 février !

Si, à l'extérieur, les changements sont discrets, à l'intérieur presque tout a été refait : peintures pailletées, revêtements de sols, portes, éclairage naturel et électrique de la grande salle, plafond acoustique, presque tout ce qui se voit a été rénové par la CCPH, sous l'égide de Mme Courty,



vice-présidente chargée des bâtiments. Le côté technique se voit moins, mais il est tout aussi important : remplacement de menuiseries, installation d'une pompe à chaleur et d'une centrale de traitement d'air, etc.

Les enfants ont inauguré les locaux lors de deux goûters festifs, dont l'un avec les délicieuses chouquettes de notre boulanger.

Les créneaux horaires qui s'étaient imposés lors du séjour temporaire à la Chouette École peuvent dorénavant être oubliés. Cette période n'a pas été seulement une contrainte : équipe enseignante et animateurs ont apprécié de se rencontrer plus souvent, d'échanger, d'apprendre à se connaître. Les enfants ont pu profiter de grands espaces pendant l'été avec la cour de l'école.

Ce travail d'équipe et de partenariat, qui bénéficie à tous et au village, se poursuivra.

Nouvelle année, « nouveaux » locaux, nouvelle direction, 2026 est sous le signe du renouveau !

Les membres du bureau et du conseil d'administration travaillent sur des évolutions, dont nous espérons

